

# Enquêteur statistique à la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur



La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a notamment pour mission de collecter des données statistiques dans les domaines de l'agriculture et de la forêt, au moyen d'enquêtes. Les enquêtes statistiques sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique et sont revêtues du caractère obligatoire par le conseil national de l'information statistique (CNIS). Les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle ou de répression économique. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Les enquêtes se déroulent généralement en face-à-face avec un exploitant agricole. Elles visent à recueillir des données relatives aux superficies exploitées, aux cheptels, aux pratiques culturales, à la production, etc. Les entretiens durent entre 15 mn et 1h45. Leur complexité dépend du niveau de technicité des sujets abordés. À un enquêteur est attribuée une liste d'exploitations ou d'entreprises situées à proximité de son domicile, de manière à minimiser ses déplacements. Le nombre de questionnaires à réaliser est adapté aux disponibilités de l'enquêteur. La période de collecte d'une enquête est de deux à quatre mois.

## CONTACTS

>Carole Zampini, cheffe du pôle enquêtes  
Tél. 04.13.59.37.14  
06.68.98.53.17  
carole.zampini@agriculture.gouv.fr

>Chantal Dogliani, assistante administrative  
Tél. 04.13.59.36.09  
07.63.14.82.43  
chantal.dogliani@agriculture.gouv.fr

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

132, boulevard de Paris  
CS 70059  
13331 MARSEILLE cedex 03

Pour candidater, merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation par courriel à :  
[recrutement-enquetes.draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:recrutement-enquetes.draaf-paca@agriculture.gouv.fr), en précisant en objet :  
Candidature enquêteur statistique agricole

## TRAVAIL À RÉALISER

Le pôle Enquêtes du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF est chargé de la collecte des informations. L'enquêteur reçoit du pôle Enquêtes une liste d'exploitations ou d'entreprises à enquêter, dites « enquêtés ». Elle comporte les données d'identification de ces enquêtés. Chaque enquêté reçoit un courrier du ministère l'informant de la tenue de l'enquête et du nom de l'enquêteur qui prendra contact avec lui par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous pour mener l'entretien.

L'enquêteur organise sa tournée sur le terrain, se déplace avec son véhicule personnel et saisit les réponses à l'enquête directement sur un ordinateur portable mis à sa disposition par le pôle Enquêtes. Il doit s'assurer de la cohérence des informations recueillies. Après chaque journée d'enquêtes, il transmet les données au pôle Enquêtes en connectant l'ordinateur à internet.

## ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

L'enquêteur suit au préalable une formation en ligne relative au contenu de l'enquête, complétée par une formation en présentiel, généralement d'une durée d'une journée, assurée par le pôle Enquêtes. Ces formations ont pour objectif de préciser les notions qui sont abordées dans le questionnaire. L'enquêteur peut bénéficier d'un accompagnement sur le terrain pour ses premières enquêtes. Le pôle Enquêtes est à sa disposition pour répondre à ses questions et l'aider dans les difficultés qu'il peut rencontrer tout au long de la collecte.

## CONTRAT ET RÉMUNÉRATION

Pour chaque enquête, l'enquêteur signe une décision d'engagement, équivalente à un contrat, couvrant la durée de sa mission. Le temps de travail est inférieur à un temps complet.

La rémunération, comprenant le salaire et les indemnités de frais de déplacement, est calculée à l'acte. Le tarif du questionnaire est fixé au niveau national et est variable suivant l'enquête et la durée d'entretien. Pour une enquête impliquant des entretiens d'une durée d'environ 1h15, le tarif est de l'ordre de 45 à 50 € bruts. Il comprend :

- une part relative à la rétribution du travail fourni, soumise à cotisations,
- une part forfaitaire de remboursement des frais de déplacement, pour des déplacements dans un rayon d'environ 30 km autour du domicile de l'enquêteur.

L'enquêteur doit s'organiser au mieux pour regrouper géographiquement ses entretiens.

## COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance du milieu agricole souhaitée.
- Qualités d'adaptation et d'organisation
- Pratique de l'informatique de base.
- Goût du contact et du relationnel.
- Rigueur et neutralité.

## CONDITIONS REQUISES

- Permis de conduire B et voiture / Assurance pour déplacements professionnels.
- Accès à internet ■